

## Séance du 26 février 2015

L'an deux mille quinze, le 26 février, à 19 heures, le Conseil du SIRP de Bieujac-St Pardon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Bieujac, sous la présidence de Monsieur DUMENIL, Président.

Étaient présents :

Mmes DUFFILLOL, DARRIET, DELAGE, JURADO GONZALES  
Mrs. DUMENIL, DUCASSE, PAING, NORMANT, BLANGERO, CHALOUPIN  
Mme DESCUBES, secrétaire du SIRP

Absents excusés : M. BAGUR Jean Philippe, M. REVUELTA Fabrice

**Formant la majorité en exercice**

Secrétaire de séance : Mme DELAGE

**①** Approbation du compte-rendu du 24 novembre 2014

Approuvé à l'unanimité.

**②** Délibération élection des nouveaux délégués – Constitution des commissions**➤ Délibération élection des nouveaux délégués :**

Mmes Charbonnier et Bier ont démissionné du SIRP, la seconde déménageant dans le Roussillon. Il faut donc nommer 2 nouveaux délégués, issus du Conseil Municipal de St Pardon de Conques. M. Blangero, parlant au nom du Conseil de SPC, apporte les **candidatures de M. Bagur comme titulaire et M. Revuelta comme suppléant.**

Il faut également réélire un nouveau vice-président à la place de Mme Charbonnier ; M. Blangero, présente le choix retenu par le Conseil Municipal de SPC, M. Jean-Baptiste Paing, comme candidat à ce poste.

M. Dumenil demande si quelqu'un d'autre se propose. En l'absence d'autre candidat, la candidature de M. Paing passe au vote. **M. Paing est élu vice-président à l'unanimité des voix.**

**➤ Constitution des commissions :**

Nathalie Charbonnier était à la **commission enseignante** ; elle est remplacée par **J.B. Paing**.

Rachel Bier était à la **commission finances / appel d'offres et à la commission personnel** ; elle est remplacée par **J.P. Bagur dans la 1<sup>ère</sup> et F. Revuelta dans la 2<sup>nde</sup>.**

Alexandra Lemahieu avait également démissionné ; elle était à la **commission parents** ; elle est remplacée par **Mélanie Darriet**.

Cf tableau des commissions qui sera remis à jour et distribué au prochain conseil.

**③** Gestion du personnel

**➤ Mme PIASTRA Vanessa :** elle est embauchée en CUI CAUE ; son contrat, arrivé à expiration, a été renouvelé pour 6 mois. La question se pose de savoir ce que l'on va faire dans 6 mois, au terme de son contrat ; deux possibilités s'offrent à nous : soit on la laisse partir, elle quitte le SIRP, soit on la garde. Il faut commencer à réfléchir à la question.

Sa fonction au sein du SIRP : elle seconde Nicole à la cuisine, elle fait le ménage à l'ALGECO et un peu de garderie.

M. Duménil souligne le fait que Nicole approche de la retraite ; il lui reste 3 ou 4 ans à faire avant de partir. Il faut donc songer à former quelqu'un. On pourrait saisir l'occasion pour former Vanessa pendant 2 ou 3 ans. Vanessa fonctionnant déjà en binôme avec Nicole, celle-ci n'est pas contre ce projet de la former. Vanessa a été informée de cette possibilité de rester au SIRP ; actuellement, elle y réfléchit. Par contre, elle sait aussi que si elle n'est pas intéressée, elle devra quitter le SIRP car nous ne pouvons pas la garder.

➤ **Mme CHOLLET Marie-claire** : elle fait la garderie à SPC. Aujourd'hui, elle a un casier judiciaire : elle a fait l'objet de poursuites et d'une condamnation pénale pour « abus de faiblesse ».

Deux questions se posent :

- ✓ devons-nous la garder, sachant que, le souligne M. Dumenil, dans les collectivités, nous ne pouvons pas garder quelqu'un qui a un casier judiciaire ?
- ✓ quelle est la législation en vigueur pour licencier une personne titulaire qui a un casier judiciaire ?

M. Dumenil a pris contact avec le centre de gestion, a pris connaissance des textes qui réglementent les procédures de licenciement ; il en ressort que nous pouvons licencier Mme Chollet ; celle-ci, qui est parfaitement au courant, accepterait d'ailleurs un licenciement à l'amiable. Mme Jurado Gonzales souhaite, si cette option devait être retenue, que soient prises des précautions, à savoir la signature par Mme Chollet d'un document établissant qu'elle n'engagera aucune poursuite à l'encontre du SIRP en cas de licenciement. M. Dumenil, qui répond de la bonne foi de Mme Chollet, s'engage à faire établir le document et à le lui faire signer.

Il faut prendre une délibération concernant ce que l'on veut faire dans cette situation ; cependant, en l'absence d'informations suffisantes sur la procédure à suivre (indemnité, pas d'indemnité ?, jurisprudence, motifs du licenciement, etc.), il est décidé que la délibération est reportée au prochain conseil.

#### **④ Délibération concernant le remboursement des cadeaux de Noël**

Les cadeaux de Noël ont été achetés par la Directrice de l'école et l'USEP. Montant : 170,89€ et 225,85€.

Ces deux factures doivent être remboursées.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **⑤ Délibération adhésion CNAS**

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que le SIRP cotise pour adhérer au CNAS afin de permettre aux agents de profiter de prestations sociales intéressantes. Le bilan établit qu'à ce jour, seulement 2 agents sur les 9 employés profitent du CNAS. Monsieur DUMENIL rappelle le montant de la cotisation prévue pour l'ensemble du personnel : 1700€ annuel.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Syndical, d'arrêter le CNAS et de reverser le montant de la cotisation en fin d'année à l'ensemble du personnel sous forme d'actions sociales, sachant qu'en tant que collectivité, on ne doit pas dépasser 150€. On peut également redistribuer cette somme sous forme de chèques KADOC. L'idée, c'est que chacun profite des avantages procurés par cette somme, qu'il y ait une redistribution équitable.

Certains proposent la création d'un COS (comité des œuvres sociales) : les communes verseraient l'argent au COS qui se chargerait de redistribuer aux employés. L'avantage d'un tel système, c'est que ce sont les employés qui se gèrent eux-mêmes ; ils élisent un bureau, lequel assure la redistribution des avantages sous la forme de son choix. Solution la plus simple, d'autant plus qu'entre les 2 communes, on compte 16 employés.

En réflexion jusqu'au prochain conseil.

#### **⑥ Délibération adhésion au groupement de marché électricité SDEEG**

Monsieur le Président explique que l'on a tout avantage à adhérer au SDEEG, syndicat inter départemental qui compare les prix auprès des différents fournisseurs d'énergie, sachant que l'on gagne d'entrée 5% sur le prix, le SDEEG ne faisant pas supporter les charges de gestion par les communes (seulement aux fournisseurs d'énergie). Mme Jurado Gonzales souhaite que ce dernier point soit bien contrôlé et qu'il n'y ait

pas de report de cet avantage sur une autre prestation qui pourrait être facturée à la hausse pour compenser cette absence de facturation des frais de gestion.

M. Duménil rappelle que l'on peut sortir du SDEEG quand on le veut, qu'il n'y a aucune contrainte. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 7 Projet organisation POTS - PEDT

### ➤ **POTS** : Projet d'organisation des temps scolaires.

M. Dumenil souhaite demander une réorganisation des temps scolaires en conseil d'école, même si celle-ci ressort, on le sait, de la liberté pédagogique des enseignants et reste donc à leur appréciation. Il ressort cependant que la rentrée sur des temps décalés entre les 2 écoles pose problème. D'autre part, les enfants ne sortent jamais à la même heure le soir à Bieujac (un coup 16h15, un autre 15h45, un autre 16h30); cela pose problème aux parents.

M. Dumenil fait part de sa volonté de demander au prochain conseil d'école que les 2 sites soient recalés sur les mêmes horaires d'entrée et de sortie.

### ➤ **PEDT** : Projet éducatif territorial

M. Dumenil explique que monter un PEDT nous permettra d'obtenir l'année prochaine une subvention supplémentaire par enfant de 40€, versés par la CAF, en plus des 50€ alloués par l'Etat pour les TAP (temps d'activités périscolaires) qui sont reconduits l'année prochaine.

Il rappelle quelques chiffres: aujourd'hui, les TAP nous coûtent environ 30 000€, nous devons toucher 7000€ de subvention ; à ce jour, nous avons perçu 2100€, le solde devant être versé au printemps.

## 8 Devis travaux

M. Dumenil fait part des travaux demandés ou à effectuer ; le conseil statuera en fonction des situations :

### **Saint Pardon de Conques :**

- ✓ Les enseignantes souhaitent que soit installée une douchette dans les grands lavabos pour pouvoir laver les petits qui se souillent. Un risque est soulevé : que l'enfant glisse, auquel cas la responsabilité du SIRP peut être retenue, nonobstant bien sûr les risques encourus par les enfants eux-mêmes en cas de chute. Le conseil du SIRP rend un avis défavorable. Il tente de trouver une autre solution, par l'installation d'un bac par exemple, mais les travaux à prévoir sont trop importants : en l'absence d'écoulement (situé trop en hauteur), il faudrait tout casser. Aucune solution ne peut être proposée actuellement ; il faudra prévoir cela lorsque l'on engagera les travaux de rénovation et d'agrandissement du site.
- ✓ Installation d'une VMC dans la cuisine : il faudrait installer une VMC avec des coupe-feu qui vont coûter une fortune ; cette solution est jugée peu intéressante. L'électricien GERBEC propose, au lieu de la VMC, d'isoler les tuyaux d'eaux, pour un montant de 168€HT. Il ressort des différents échanges que nous pouvons faire nous-mêmes ces travaux. M. Blangero propose que l'employé communal de SPC les effectue.
- ✓ Les blocs sécurité : 9 blocs sécurité doivent être changés. Cela a un coût. Philippe Ducasse a fait faire des devis : au CEF de Langon, chaque bloc coûterait 50€ (après remise car 104€) et chaque télécommande 50€ également. Car nous avons l'obligation d'avoir des télécommandes or celles-ci coûtent aussi cher que les blocs voire plus. Et les nôtres fonctionnent encore. Ne peut-on trouver des blocs de même marque et donc compatibles avec nos télécommandes ? Philippe Ducasse est chargé de se renseigner auprès du CEF.
- ✓ Dans le grand évier de la cuisine, les mélangeurs des robinets sont à changer. Philippe Ducasse présente les devis effectués :  
SIDV Latrille : partie basse : 99€ TTC - tout le robinet : 457€ TTC  
CEDEO : partie basse : 266€ TTC - tout le robinet : 562€ TTC  
GERBEC : il change tout : 572€  
**Le conseil vote pour changer seulement la partie basse du robinet : 99€ chez SIDV**
- ✓ Devis pour le changement des chauffages dans les WC de l'école, présenté par Philippe Ducasse : Actuellement, des vieux radiateurs tournent en continu pour chauffer à 22/24°C et ce, tous les jours de l'année. Un électricien de St Macaire propose d'installer un régulateur qui ferait un peu tomber la

température en dehors des heures d'ouverture de l'école (soirs, WE et jours fériés) pour un coût de 180€HT. **Décision de validation des travaux adoptée à l'unanimité.**

- ✓ L'arbre dans la cour : problème de dangerosité des racines. L'idée d'un banc entourant l'arbre est émise. M. Dumenil avance quelques prix : le banc en plastique : ≈ 2500€ - le banc en bois est un peu moins cher, 250€HT, mais il faut penser aux contraintes liées à l'entretien - Le petit banc sympathique avec des lettres : 1725€, etc...
- Mme Duffillol émet l'idée de disposer des grosses jardinières autour de l'arbre. L'idée n'est pas retenue.
- M. Blangero propose de faire un entourage de l'arbre – banc plate-forme – qui aurait le mérite d'éviter que les enfants ne basculent derrière le banc, celui-ci se prolongeant jusqu'au tronc.

### **Bieujac :**

- ✓ Problème de lave-vaisselle ; M. Dumenil présente 2 devis réalisés par des sociétés spécialisées dans l'aménagement des services de restauration collective (aucune ne reprend l'ancien lave-vaisselle) :
  - HMI : Propose un lave-vaisselle à capot, tout confort, tout le travail s'effectuant sur une même chaîne ; un gros point noir : il faut réaménager la cuisine. L'importance des travaux à prévoir (évier à déménager, plans de travail à enlever, etc...) augmente notablement le coût total de l'opération :  
lave-vaisselle seul : 6547€HT Coût total avec travaux : ≈ 8000€ HT (remise déduite car ≈ 10 000€HT)
  - DURTEL : Fait 2 propositions :
    - Il remplace le lave-vaisselle par un modèle identique, un peu plus moderne et un peu plus haut pour un montant de 2743€HT. Par contre, il propose de reprendre l'ancien, de le détartrer gratuitement et de nous le restituer (pourrait être mis à disposition de la cuisine de SPC). A noter : pas de surcoût lié à des travaux quelconques car pas de modification de la cuisine.
    - Il propose le même produit que HMI, pour 3700€ mais pas de travaux à prévoir, le nouveau lave-vaisselle étant positionné au fond de la cuisine actuelle ; il propose simplement de rajouter 2 tables et une douchette.

**Décision retenue par le Conseil du SIRP : on remplace le lave-vaisselle par le même produit (DURTEL) pour un coût de 2743€HT.**

M. Dumenil rappelle que la participation des communes sera déjà bien suffisamment augmentée du fait de la mise en place des TAP.

- ✓ Problème avec la minuterie des WC : la lumière se coupe trop rapidement. A voir

### **Questions et Informations diverses**

M. Dumenil informe le conseil que les photocopieurs de l'école ont été changés ce jour.

Un problème est soulevé relativement au chauffeur du bus qui arrive trop vite selon certains. Plusieurs réclamations ont été portées par des parents et des membres du personnel. M. Dumenil demande que chacun rédige un courrier afin de pouvoir appuyer sa réclamation auprès du SISS.

G. Blangero souhaiterait que le SIRP soit informé des sorties organisées par les enseignants. Cette demande sera réitérée en conseil d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.